



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 NOVEMBRE 2023

N° C16_11_2023_23 - Avis sur le projet éolien de la Plaine du Balusson (annexes)

Annexe(s) :

- Courrier de la Préfecture
- Arrêté préfectoral 2022
- Arrêté préfectoral 2023
- Mémoire en réponse à l'avis de la MRAe

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	56	10	66	24

Pour : 58	Abstention : 8	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 9 novembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize novembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Lezay, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, MOUNOURY Didier, BAUDON Christian, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, ARCHAIMBAULT Monique, FOUCHE Etienne, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, LONGEAU Daniel, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NOUREAU Dominique, OUVREAU Pierre, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POINT Jean-Luc, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, RICHARD Yoann, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BARILLOT Dorick (pouvoir donné à BALLAND Cyril), BOURDIER Christine (pouvoir donné à KOHLER Marie), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à LABROUSSE Christophe), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), NEE Nicole (pouvoir donné à HEURTEBISE-DANIAUD Murielle), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à YOU Thierry), SAINTIER Marie-Emmanuelle (pouvoir donné à BRILLAUD Chantal), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), THIBAULT Evelyne (pouvoir donné à BAUMGARTEN Christian), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

AUDE Laurent, BARRE Gérard, BELAUD Bernard, BINET Frédérique, CAQUINEAU Emmanuel, CHARPENTIER Patrick, CHASSIN Julien, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, FOUCHE Patrice, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul,

LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MERCIER Sébastien, NIVELLE Jean-Pierre, PAILLAUD Raymond, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SUIRE Catherine, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie COUSIN

Avis sur le projet éolien de la Plaine du Balusson (annexes)

Annexe(s) :

- Courrier de la Préfecture
- Arrêté préfectoral 2022
- Arrêté préfectoral 2023
- Mémoire en réponse à l'avis de la MRAe

Vu l'arrêté préfectoral du 16 août 2022 portant rejet de la demande d'autorisation environnementale de la société PARC EOLIEN DE LA PLAINE DE BALUSSON pour l'exploitation d'un parc éolien à Sainte-Eanne, Salles et Soudan, communes de la communauté de communes du Haut-Val-de-Sèvre ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 septembre 2023 portant ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PARC EOLIEN DE LA PLAINE DE BALUSSON, relative au projet d'exploitation d'un parc éolien comportant six éoliennes et trois postes de livraison sur les communes de Sainte-Eanne, Salles et Soudan ;

Vu l'article R 181-38 du code de l'environnement et le courrier de la Préfecture reçu dans le cadre de cette même enquête publique se tenant en mairies de Sainte-Eanne, Salles et Soudan du 16 octobre 2023 au 17 novembre 2023 inclus, invitant le conseil communautaire à donner son avis sur cette demande d'autorisation avant le 2 décembre 2023 ;

Considérant les éléments de l'étude d'impacts disponibles au téléchargement sur le site de la Préfecture des Deux-Sèvres : <https://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Enquete-publiques/Enquetes-publiques-departementales-et-arretes-d-autorisation/SALLES/Projet-eolien-PARC-EOLIEN-DE-LA-PLAINE-DE-BALUSSON>

Considérant que le projet déposé par Eolise propose 6 mâts de 5,7 MW chacun ;

Considérant que la hauteur maximale des éoliennes en bout de pale s'élève à 200 mètres ;

Considérant la distance de 680 mètres des éoliennes aux habitations les plus proches ;

Considérant les covisibilités projetées avec les parcs éoliens en fonctionnement à proximité sur le territoire de la communauté de communes du Haut-Val-de-Sèvre ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide de :

- ÉMETTRE UN AVIS DÉFAVORABLE sur le projet éolien de la Plaine de Balusson.
- AUTORISER le président ou le vice-président délégué, à signer l'acte à intervenir ainsi que toute pièce afférente.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

La secrétaire de séance

Le Président

Sylvie COUSIN

Fabrice MICHELET